

Modalités d'adhésions

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous sollicitez votre adhésion pour vous-même ou votre enfant à notre club, je vous remercie de la confiance que vous nous faites. Vous n'êtes pas sans savoir que pour le bon fonctionnement de notre association certaines règles administratives sont nécessaires lors de votre inscription. Je vous demande donc de bien vouloir respecter les consignes qui vont suivre pour que votre dossier soit enregistré rapidement et pour que les bénévoles du club qui travaillent aux tâches administratives puissent le faire dans les meilleures conditions.

Je vous en remercie par avance, amicalement,

Le Président

PIECES A FOURNIR : OBLIGATOIRES

les dossiers incomplets ne pourront pas être acceptés

- Autorisation parentale pour les mineurs (*modèle fourni optionnel*)
- Certificat médical de votre médecin traitant (*modèle fourni optionnel*) ou Attestation de Santé
- Attention si passage de grade DAN cette année, il faut un Certificat médical en Compétition (modèle joint)
- Règlement de votre cotisation et de votre licence (*tous les chèques sont à fournir au moment de l'inscription*)
- Fiche de renseignements complétée
- Demande de licence fédérale (feuillet **blanc**). Le feuillet **bleu** est à conserver (*preuve du dépôt de la demande de licence*), le feuillet **jaune** à envoyer directement à Gras Savoie si vous choisissez la garantie complémentaire
- Une photo que pour les enfants nouveaux inscrits

COTISATIONS

Les cotisations sont payables **d'avance** à l'année. En cas de paiement fractionné, indiquez au dos du chèque la date à laquelle il peut être déposé.

Les chèques bancaires seront à l'ordre de : AÏKIDO CLUB SAINT JEAN D'ANGÉLY

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un membre du bureau.

LICENCE - ASSURANCE (OBLIGATOIRE)

Enfant (né après le 1 ^{er} Sept. 2010)	26 euros
Adulte	38 euros

COTISATIONS CLUB

	Année
Enfant (né après le 1 ^{er} Sept. 2010)	66 euros
Adulte	120 euros

*En cas d'inscription multiple pour une même famille, un **tarif préférentiel** est mis en place.*

ATTENTION

La licence-assurance obligatoire couvre exclusivement la pratique de l'activité sur le TATAMI et ceci pour le montant des capitaux souscrits indiqués sur la Carte Licence. Vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire.

En conséquence les accidents se produisant sur le trajet, les vestiaires, dans les escaliers, etc. doivent être couverts par une assurance personnelle.